PARALLEL
Avocats

DEVIALET

Parallel Avocats a représenté et défendu avec succès Devialet dans un litige l'opposant à un sous-traitant de rang 1 dans le cadre d'un projet industriel complexe.

1. Challenge

Un prestataire technique de rang 1 s'était vu confier un projet pour un important groupe français, et Devialet s'était vue sous-traiter la réalisation de l'acoustique et l'ingénierie audio. Ledit prestataire tardait à payer Devialet pour ses prestations réalisées. L'objectif de Devialet était d'obtenir rapidement et en limitant au maximum ses frais, la contrepartie financière de son engagement dans le projet et a souhaité être défendue par Parallel Avocats.

2. Solution

Aux termes de mises en demeure et de négociations rapprochées, Devialet est parvenue à un accord amiable pour solder le dossier et se désengager définitivement du projet. L'élément-clé du dossier a consisté à étudier avec précision plus d'un an d'échanges dans le projet pour reconstruire la réalité juridique des relations entre les parties, justifier la créance de Devialet, et en obtenir le paiement, sans attendre une décision judiciaire.

3. Bénéfices

Grâce à cette défense, Devialet a obtenu un bon accord tripartite, a préservé sa relation avec le donneur d'ordre et a évité une procédure judiciaire, ce qui aurait été dommageable pour toutes les parties au projet.

Avis du client

« Nous avons pensé à Parallel Avocats, et notamment l'excellent tandem Arthur Millerand et Michel Leclerc, car ils connaissent parfaitement les entreprises tech et innovantes, ce qui est particulièrement important pour un litige concernant un projet complexe. Couplée à leur expertise juridique, cette connaissance 'métier' me semble avoir été au cœur du succès de notre position. J'ai également beaucoup apprécié leur disponibilité et réactivité. »
Jeanne Mercier

Head of IP/IT & Global Litigation de Devialet